



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAGNY**

2024 0024

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Cagny, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, place Emile Zola, sous la présidence d'Alain Molliens, Maire.

Etaient présents : Mesdames Margot Robit, Godeleine Ducroquet, Fanny Roussel, Fanny Couture et Vanessa Véru
Messieurs Alain Molliens, Philippe Choque, Alain Spriet, Jérôme Many, Benoît Durand et David Labelle

Absents excusés : Sylvain Vittecoq qui donne procuration à Alain Spriet
Marie-Hélène Reverdy qui donne procuration à Philippe Choque
Marc-Etienne Meyer

Désignation d'un secrétaire de séance : Alain Spriet

Date de convocation : 19 septembre 2024

Date d'affichage : 19 septembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 11 votants : 13

OBJET : Retrait de la délibération 2024 0015 de la nomination d'un conseiller municipal délégué

Par délibération du 22 mai 2024, le conseil municipal de la ville de Cagny nommait un conseiller municipal délégué.

Par courrier du 13 juin 2024 et du 18 juillet 2024, les services du contrôle de légalité de la Préfecture de la Somme a émis un recours gracieux à l'encontre de la délibération de nomination d'un conseiller délégué, en arguant que c'est un arrêté qui fait foi de porter délégation de fonction à un conseiller municipal délégué.

Conformément à la demande des services du contrôle de légalité de la Préfecture de la Somme, il convient de procéder au retrait de la délibération de nomination d'un conseiller délégué du 22 mai 2024.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE Voix pour : 12 voix contre : 00 Abstention : 01 Margot Robit

De retirer la délibération 2024 0015 du 22 mai 2024 nommant un conseiller municipal délégué.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alain MOLLIENS